



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221212066 • AVIS SUR L'ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENTS PONCTUEL DE LA RN 116

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 10 juin, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

3 absents : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe de la notification en date du 22 novembre 2022 de l'arrêté préfectoral n°2022314-0003 du 10 novembre 2022 d'ouverture d'une enquête parcellaire sur les Communes de Bouleternère, Rodès et Vinça qui se déroulera entre le 28 novembre et le 16 décembre 2022 faisant l'objet de la première tranche de travaux prioritaires ;

Informe que cette enquête publique parcellaire porte sur la détermination des parcelles à déclarer cessibles sur les Communes de Bouleternère, Rodès et Vinça ;

Présente à l'Assemblée le dossier portant questionnaire et extraits de l'état parcellaire et de plan parcellaire pour ce qui concerne la Commune au chemin de Conillac (route du Lac) qui a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal ;

Expose qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans le cadre de l'enquête publique parcellaire du projet d'aménagements ponctuels de la RN 116 entre Ille-sur-Têt et Prades.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,

Émet l'avis suivant concernant l'enquête publique parcellaire sur les Communes de Bouleternère, Rodès et Vinça et tout particulièrement sur les extraits de plan et d'état parcellaire transmis à la Commune en tant que propriétaire et pour lesquels la Commune de Vinça.

Confirme de l'impérieuse nécessité de création d'une voie cyclable entre le territoire de la Commune de Rodès et la Commune de Vinça dans le secteur du chemin de Conillac mais aussi entre Vinça et Marquixanes, en accord avec les schémas « plan Vélo » qu'ils soient départemental, intercommunal ou communal.

Manifeste sa grande inquiétude quant à l'importance des emprises présentées concernant des biens communaux qui impacteraient irrémédiablement le fonctionnement des équipements existants dont tout particulièrement le Centre de Secours et d'Incendie de Vinça en interdisant le mouvement des véhicules de secours ainsi que l'accès au complexe sportif du Canigó.

Manifeste sa grande Inquiétude quant à l'importance des emprises impactant de façon irrémédiable le bâtiment propriété de la Société ORANGE, centre de transfert des communications téléphoniques et nœud de la fibre optique.

Expose que des solutions de pistes cyclables parallèles au chemin de Conillac sans pour autant être accolées à la voie présenteraient l'avantage de ne pas impacter le fonctionnement des équipements publics décrits ci-dessus.

Demande qu'une réunion soit organisée afin d'aborder et de discuter des points ci-dessus développés.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Bruno GUÉRIN.**



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 066-216602300-20221216-20221212066-DE